Article 20 Minutes du 16.07.2020.

Charité bien ordonnée…

Mercredi, le conseil municipal de Douai, dans le Nord, se réunissait pour la seconde fois depuis la réélection, le 28 juin dernier, du socialiste Frédéric Chéreau à la tête de la mairie. La première délibération adoptée de cette nouvelle mandature a octroyé au maire une augmentation de près de 2.000 euros par mois de son indemnité de fonction. Une démarche légale que les élus d’opposition ont toutefois dénoncée comme étant inappropriée au vu du contexte de la crise sanitaire.

Frédéric Chéreau a été élu maire de Douai pour la première fois en 2014. A l’époque, selon une délibération du conseil municipale que 20 Minutes a pu consulter, son indemnité était fixée à 3.106,08 euros brut. A ce montant, il fallait aussi ajouter une somme d’environ 2.000 euros correspondant à son indemnité en tant que vice-président de Douaisis agglo.

Une augmentation de 1872,35 euros bruts mensuels

A l’issue du conseil municipal de mercredi, l’indemnité totale de Frédéric Chéreau en tant que maire est passée de 3.106,08 euros à 4.978,43 euros. Soit une augmentation de 1872,35 euros bruts mensuels. Un chiffre inscrit dans une délibération que nous avons pu consulter mais qui n’est pas encore en ligne. Inutile de chercher la fraude, il n’y en a pas. Le montant de la rémunération des élus est strictement encadré par la loi même si les formules applicables relèvent du calcul d’apothicaire. Dans ce cas, le conseil municipal de Douai n’a fait qu’accorder à son maire le maximum légal en fonction de la taille de la commune.

« Dans le contexte actuel, c’est une décision immorale à défaut d’être illégale. Quand on voit le rabotage des budgets notamment pour les travaux dans les écoles ou pour les jardins partagés, c’est difficile à avaler », peste Coline Craeye, conseillère municipale (LREM) qui était par ailleurs tête de liste contre le maire sortant aux dernières municipales.